

Participer à l'appel à projet fédérateur sur ADAGE 2024-2025

Pour cela munissez-vous de **vos identifiants personnels**, vous devez vous connecter avec le profil « **Rédacteur de projets** » attribué par la directrice ou le directeur de l'école.

1 Se rendre sur **PARTAGE** puis cliquer sur **ARENA**

2 Puis cliquer sur **ADAGE**

3 Sur la page d'accueil, cliquer sur



6 Compléter le projet avec les informations demandées et **enregistrer**.

Déclinaison : sélectionner dans le menu déroulant

54, 55, 57 Hors CT-EAC, ou
57 CT-EAC Metz Métropole ou 57 CT-EAC Sarreguemines ou 57 CT-EAC Talange

Le titre de votre projet,
une description courte de l'action,

Partenaires : écrire les 2 premières lettres du nom de la structure porteuse du projet, celle qui demande la subvention (association, compagnie de théâtre, artiste) et sélectionnez. Si celui-ci ne s'affiche pas, indiquez le dans le champ « Autres partenaires ».

Si le projet est lié au collège, indiquez oui et sélectionnez le nom de l'établissement. De même si le projet est lié avec une autre école, sélectionnez le nom de l'école.

Les participants

Professeur coordonnateur du projet :

NON RENSEIGNÉ

Conseiller pédagogique référent :

NON RENSEIGNÉ

Classes prévisionnelles :

NON RENSEIGNÉ

Intervenants :

NON RENSEIGNÉ

Formation des enseignants :

NON RENSEIGNÉ

Renseigner l'enseignant de l'école qui coordonne ce projet.

Le conseiller pédagogique référent : CPC ou CPD

Les classes participantes (prévisionnelles) une fois le projet validé, il faudra renseigner les effectifs réels

Le nom des intervenants

Formation des enseignants : si besoin

Le contenu du projet

Le projet d'éducation artistique et culturelle articule les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle (rencontres, pratiques, connaissances).

Il est co-construit avec une structure partenaire.

[Documents d'accompagnement](#)

Rencontrer :

NON RENSEIGNÉ

Pratiquer :

NON RENSEIGNÉ

Connaître :

NON RENSEIGNÉ

Restitutions envisagées :

NON RENSEIGNÉ

Etapes prévisionnelles :

NON RENSEIGNÉ

Renseigner les champs demandés.

Informations complémentaires

[Documents d'accompagnement](#)

Engagement du porteur de projet *

J'ai pris connaissance des documents d'accompagnement. J'ai associé le partenaire, les écoles et les établissements associés dans le cadre de projets inter-établissements/interdégrés. Je m'engage à prendre connaissance de l'avis porté par la commission dès sa publication.

NON RENSEIGNÉ

Informations partenaires *

J'ai renseigné la structure culturelle porteuse et les informations nécessaires de l'intervenant (NOM, Prénom, SIRET, éléments synthétiques du CV à copier/coller ou lien URL)

NON RENSEIGNÉ

L'atelier

L'atelier se déroule en dehors du temps de la classe afin de pouvoir accueillir les élèves de tous les niveaux.

[Documents d'accompagnement](#)

Pratique artistique ou scientifique en atelier : NON RENSEIGNÉ

Cliquer **oui** sur les engagements du porteur de projet.

Renseigner les informations de la structure culturelle (qui fera la demande et percevra la subvention) ou de l'artiste (hors CT-EAC). Validation artistique par la DRAC, un CV de l'artiste sera nécessaire.

Indiquer si atelier hors temps scolaire.

Le budget prévisionnel

Le budget sera étudié par la commission d'examen du dossier. Vous devez le monter en lien avec votre direction et le gestionnaire. Les montants sont TTC.

[Documents d'accompagnement](#)

Dépenses	0,00 €	Recettes	0,00 €
Interventions de professionnels :	0 €	Participation de l'école :	0 €
Sorties :	0 €	Subventions de la commune :	0 €
Frais de fonctionnement :	0 €	Subventions de la communauté d'agglomération :	0 €
Frais de déplacement des élèves :	0 €	Subventions du département :	0 €
		Subventions de la région :	0 €
		Autres apports	0 €
		Financement demandé	0 €

Il doit être équilibré.

Interventions artistes : **60 €** de l'heure correspondant à la subvention demandée à la DRAC. (Soumise à la validation de la commission académique en octobre).

Mentionner les cofinancements du projet.

Financement demandé = subvention demandée à la DRAC.

Avis de l'IEN

[Documents d'accompagnement](#)

Avis de l'IEN : en attente

✕ Fermer

L'avis de votre IEN (validation pédagogique) est nécessaire **avant le 28 juin**, pour que le projet soit étudié en commission académique.